

champlibre

N° 43 - juin 2012



Chers amis,

J'ai parfois le sentiment que le siège de la PMAF est une véritable petite ruche.

Depuis notre bureau de Metz, chaque semaine, les permanents de l'association partent aux quatre coins de la France pour porter la bonne parole pour les animaux de ferme. Les missions que j'ai la charge de confier à chacun sont nombreuses et variées. Mes collaborateurs interviennent à l'assemblée nationale ou au Parlement européen, d'autres rencontrent l'industrie agro-alimentaire ou la distribution. Les plus vaillants font des interventions dans les établissements d'enseignement agricole où ils échangent parfois avec un public hostile et inquiet face aux nouvelles normes de bien-être animal. Nos actions de terrains sont également nombreuses, notamment aux côtés des gendarmes pour inspecter les camions qui transportent des animaux, ou dans le cadre de visites d'élevages.

Ces multiples activités font progresser la cause animale. Elles éveillent les consciences ! En parcourant ce bulletin, vous pourrez constater une nouvelle fois que nous sommes sur de nombreux fronts. Mais ce n'est là qu'un condensé des multiples et nombreuses actions que nous menons au quotidien, bien souvent en toute discrétion. Merci à vous, car seul votre soutien nous permet d'œuvrer pour la cause animale. Nous ne le rappellerons jamais assez : un milliard d'animaux sont abattus chaque année en France. Notre tâche est immense, mais notre détermination l'est tout autant !

Bien à vous,

Ghislain Zuccolo
Directeur



■ STATUT DE L'ANIMAL

LA PMAF ŒUVRE POUR UN RÉGIME JURIDIQUE DE L'ANIMAL PLUS PROTECTEUR

En février dernier, Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres, a auditionné la PMAF au sein de l'Assemblée Nationale, afin d'aborder le statut juridique de l'animal, dans le cadre d'une réflexion entamée par le Conseil Economique, Social et Environnemental.

Lors de son exposé, le directeur de la PMAF a déploré que, bien que l'animal soit défini comme un être sensible dans le code rural, celui-ci demeure une marchandise, soumise aux règles du libre échange et notamment de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). C'est une des raisons pour lesquelles des milliers d'animaux peuvent être transportés sur des milliers de kilomètres. De même, la PMAF a déploré que, dès lors que les animaux d'élevage perdent leur valeur marchande, ils sont bien souvent malmenés. C'est le cas notamment des animaux de réforme, tels que les vieilles poules de batterie ou les truies reproductrices mises en retraite. La PMAF a également dénoncé les difficultés importantes que rencontrent les associations pour agir lorsqu'elles sont confrontées à des cas de maltraitance ou des actes de cruauté envers des animaux. Face à cette situation, la PMAF propose que soit créé pour l'animal « l'autorité de garde », un régime juridique comparable à « l'autorité parentale » qui se substituerait au « droit de propriété ». Ainsi, le détenteur d'un animal pourrait en perdre la garde s'il met manifestement en danger la vie de l'animal du fait de mauvais traitements ou d'un défaut de soins.



Les animaux de réforme, sans valeur, sont trop souvent négligés et laissés sans soins.

Photo PMAF

De même, la PMAF demande que l'animal ne soit plus considéré comme un bien meuble, notamment dans le Code Civil, mais comme un être sensible. L'évolution du statut de l'animal est une nécessité urgente, dans le contexte d'une société qui s'indigne de plus en plus des mauvais traitements qu'on lui inflige. ●

PMAF



Protection mondiale
des animaux de ferme



■ ABATTAGE

La PMAF à l'Élysée contre l'abattage sans étourdissement

Reçue à la présidence de la République, la Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) a exprimé sa vive préoccupation quant à la souffrance que constitue l'abattage sans étourdissement.

Lundi 20 février, deux chargés de mission et le directeur de la PMAF, Ghislain ZUCCOLO, se sont rendus au Palais de l'Élysée pour rencontrer Daniel PERRIN, conseiller agriculture et ruralité à la présidence de la République. La PMAF a demandé une nouvelle fois que l'étourdissement des animaux soit systématisé avant leur abattage. L'égorgeage des animaux en pleine conscience n'est pas acceptable, l'agonie des animaux pouvant durer plusieurs minutes. Cette rencontre est survenue quelques jours après la diffusion d'un reportage dans l'émission *Envoyé spécial* sur France 2, qui a révélé un usage abusif des pratiques d'abattage sans étourdissement, en principe strictement réservées aux marchés de la viande halal et kasher.

Lors de cette réunion, l'association a apporté près de **6 000 pétitions de consommateurs demandant de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à la dérive de l'abattage sans étourdissement**. Un état des lieux sur la question de l'abattage sans étourdissement et les souffrances que cela entraîne pour les animaux de ferme a également été présenté au conseiller du Président afin qu'il puisse le transmettre à Nicolas Sarkozy.

Au vu de toutes les souffrances ressenties par les animaux au moment de leur abattage sans étourdissement, la PMAF s'oppose fermement à la dérogation qui permet



Ghislain Zuccolo et Thomas Grandmougin à l'Élysée le 20 février dernier.

de les abattre ainsi. L'association a par ailleurs demandé un **renforcement des contrôles des services de l'État**.

En collaboration avec six autres associations de protection animale*, une campagne d'information relative aux différents modes d'abattages a été lancée depuis 2011. Cette campagne est en ligne sur www.abattagerituel.fr et présente l'engagement des associations contre l'abattage sans étourdissement. Parallèlement, la PMAF œuvre pour améliorer les conditions d'abattage en général. Afin d'être le plus efficace possible, l'association travaille directement sur le terrain auprès des professionnels et de l'administration. Ce combat de fond, qui se veut constructif, est mené sur le long terme, et la PMAF travaille en collaboration avec

l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus d'abattage.

Les pratiques de l'abattage rituel sont depuis de nombreuses années soumises à débat. A l'échelle européenne, l'étourdissement préalable à la saignée est obligatoire pour chaque animal abattu (directive 93/119/CE). Une dérogation à cette obligation a été accordée dans le cas de pratiques religieuses. Les animaux sont alors égorgés « à vif », en toute conscience.

72% des français désapprouvent la dérogation permettant de ne pas étourdir les animaux (sondage IFOP de 2009). Pour que les consommateurs puissent acheter leur viande en toute connaissance du mode d'abattage de l'animal, **la PMAF se déclare favorable à la mise en place d'un étiquetage**.

La réglementation actuelle n'exige pas que la viande provenant d'animaux abattus sans étourdissement soit identifiée comme telle (halal ou casher). Il est donc fréquent que ce type de viande entre dans le circuit traditionnel, sans aucune mention spécifique sur l'emballage. Ainsi, le citoyen non informé consomme sans le savoir (et sans le vouloir) de la viande d'animaux mis à mort sans étourdissement.

A l'initiative de la PMAF, certaines enseignes, comme *Carrefour*, ont aujourd'hui inscrit dans leurs cahiers des charges l'obligation d'étourdissement avant abattage. La marque *Engagement Qualité Carrefour* offre ainsi une garantie d'animaux abattus après étourdissement préalable. Informez-vous sur vos achats pour contribuer à faire régresser l'abattage sans étourdissement (n'hésitez pas à demander à votre boucher des précisions sur le mode d'abattage).

Très prochainement, la PMAF interpellera le nouveau président fraîchement élu, François Hollande, sur ses intentions pour œuvrer à une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage. ●



Photo OMBIA

* Œuvre d'Assistance aux bêtes d'Abattoirs, Fondation Brigitte Bardot, Conseil National de la Protection Animale, Fondation Assistance aux Animaux, Société Nationale pour la défense des Animaux et Association Stéphane Lamart.

■ SALON DE L'AGRICULTURE

Salon de l'Agriculture : le bon cru de la PMAF

Les 9 jours du Salon International de l'Agriculture ont permis à la Protection mondiale des animaux de ferme d'informer les consommateurs sur les différents modes d'élevage des poules pondeuses et de sensibiliser les éleveurs au bien-être animal.

Du 25 février au 4 mars derniers, la PMAF a tenu un stand au Salon International de l'Agriculture en partenariat avec la *Fondation 30 Millions d'Amis*. Durant les neuf jours de l'événement, les membres de l'équipe de la PMAF, épaulés par vingt-et-un bénévoles, se sont relayés pour informer les visiteurs sur la signification des codes sur les œufs, sur les différents modes d'élevage et sur la présence d'œufs dans de nombreux produits élaborés (mayonnaises, pâtes, biscuits...).

Le stand était idéalement situé au cœur du pavillon 1 dédié à l'élevage, à proximité de Valentine, vache mascotte du salon. Grâce à cette position stratégique, la plupart des 650 000 visiteurs du salon sont passés devant notre stand et nos messages ont bénéficié d'une très forte visibilité. Quelques 23 000 dépliants, dont le maintenant célèbre « *Quels œufs choisissez-vous ?* », ont été distribués.

Wonderpoule, notre mascotte ailée, était bien-sûr de sortie. Elle en a profité pour faire la promotion des élevages plein air et encourager les consommateurs à choisir exclusivement des œufs codés 0 ou 1 (premier chiffre sur la coquille devant FR).

De jolies rencontres ont eu lieu lors du salon. Le samedi 25 février, Wonderpoule et la comédienne Annie Duperey se sont mutuellement prêtés main forte. Venue dédicacer son dernier livre *Le poil et la plume* (éditions du Seuil, Paris, octobre 2011), la comédienne a glissé le dépliant PMAF sur les œufs dans chacun des ouvrages qu'elle signait, apportant ainsi son aide à l'équipe pour médiatiser encore davantage nos actions en faveur des poules pondeuses. Un chaleureux soutien qui démontre la fidélité de l'actrice pour la PMAF et la défense du bien-être animal.



La comédienne Annie Duperey est venue soutenir le combat de Wonderpoule.



Notre département Affaires Institutionnelles a rencontré plusieurs interlocuteurs de la Commission européenne (Direction Générale de la Santé et des Consommateurs) dont le stand était voisin de celui de la PMAF. Le lobbyiste de l'association a multiplié les contacts auprès de collaborateurs d'élus, notamment ceux de Jean-Pierre Bel, le Président du Sénat, ou d'Arnaud Montebourg, député et secrétaire national du Parti Socialiste à la Rénovation. Deux candidats à l'élection présidentielle, Dominique de Villepin (République Solidaire), et Jean-Marc Governatori (Alliance Ecologiste Indépendante), sont également passés sur le stand de la PMAF. Un contact a aussi été pris avec Miss France 2012, Delphine Wespiser, qui est sensible à la cause animale.

Par ailleurs, de nombreux contacts ont pu être noués ou renforcés pendant le salon avec des acteurs importants du secteur agro-alimentaire tels que *Carrefour* ou *McDonald's*. La PMAF est également allée à la rencontre de distributeurs tels que *Monoprix* pour accompagner leur réflexion vers une meilleure prise en compte du bien-être animal. Le salon a enfin permis d'obtenir de multiples passages et interviews dans les médias.

Le département Éducation de la PMAF a pour sa part proposé des jeux et des quizz pour les enfants : « *Cherche l'intrus* », « *Qui produit quoi ?* » et « *Qu'est-ce que je mange ?* ». Par ces moyens ludo-éducatifs, nos équipes ont pu sensibiliser les plus jeunes à la prise en compte du bien-être animal. La PMAF tient à vivement remercier la *Fondation 30 millions d'amis* qui a une nouvelle fois soutenu notre association en prenant à sa charge le coût de la location de ce stand. ●



Le compte-rendu en images du salon est visible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://pmaf.org/galleries/SIA2012/SIA2012-PMAF.html>



■ FERME DES ANIMAUX

Heureux printemps à la ferme

C'est le printemps, la vie s'éveille à la ferme de la PMAF : les petits grandissent, les animaux retrouvent leurs pâtures estivales et les hirondelles sont au rendez-vous !



■ NAISSANCE

Quelques jours après la naissance de l'agneau Gnocchi en février dernier, c'est une autre brebis du groupe de moutons maltraités sauvé cet hiver, Râleuse, qui mettait au monde une agnelle ! Elle se nomme Sally et possède un caractère vif et joueur. Gnocchi et Sally s'entendent à merveille ; ils partagent tout... sauf leur maman !



■ RETOUR AUX PÂTURAGES

L'arrivée du printemps a permis aux animaux de retrouver leurs quartiers d'été : entre cavalcades et courses poursuites, chèvres et boucs s'en sont



donnés à cœur joie ! Personne n'omet de se régaler de l'herbe rendue bien verte grâce aux pluies d'avril.

■ BIENVENUE À NOS COLOCATAIRES D'ÉTÉ

Le printemps a également sonné le retour des hirondelles. Appréciant nicher dans les étables, les granges ou les écuries, les hirondelles rustiques ont, comme chaque année, réinvesti les lieux, à notre grand plaisir ! ●

! INFO NATURE

Les hirondelles sont des oiseaux protégés ; il est interdit de porter atteinte aux individus, à leurs couvées et à leurs nids. Afin d'éviter les salissures causées par leurs fientes, il suffit de fixer une planchette en dessous du nid qui recueillera les déjections.

■ champ libre - N°43

Editeur : Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) - Association régie par la loi du 19 avril 1908 - Siège social : 176 avenue André Malraux - BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1 - Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82

Courriel : courrier@pmaf.org - **Représentant légal :** Charles Notin - **Directeur :** Ghislain Zuccolo -

Directeur de la publication : Ghislain Zuccolo - **Responsable de la rédaction :** - Ghislain Zuccolo

Imprimeur : BCR « les capucins » 32200 Gimont - Tél. : 05 62 67 11 08 - **PAO :** PMAF - **Dépôt légal :**

juin 2012 - **ISSN :** 1562-6202



Ce numéro a été édité à 16 500 exemplaires et imprimé sur du papier recyclé. - *Champ Libre* est édité trimestriellement. - La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou des documents qui lui sont transmis. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

Reproduction des textes et des illustrations autorisée à condition d'en mentionner la source. - Crédits photos et illustrations : PMAF sauf mention contraire.

■ PORCS

La Commission invite la PMAF à prendre la parole sur les truies

En mars dernier, la Commission européenne a invité la PMAF à prendre la parole lors d'une conférence qu'elle a organisé à Bruxelles pour préparer la prochaine entrée en vigueur d'une des mesures phares de la directive européenne pour le bien-être des porcs.

A compter du 1er janvier 2013, les truies devront être élevées en groupe durant la plus grande partie de leur gestation. C'est une avancée importante, car à l'heure actuelle, bon nombre de truies sont encore maintenues tout au long de leur vie dans des stalles étroites dans lesquelles elles ne peuvent pas se retourner sur elles-mêmes. Lors de sa présentation, Aurélia Warin-Ramette, chargée de campagne de la PMAF, a précisé le point de vue des associations de protection animale sur cette Directive. Face à une assistance composée de représentants des éleveurs, de la distribution, des abattoirs etc. nous avons encouragé les éleveurs à mettre aux normes leurs bâtiments, en s'orientant vers un élevage à 100% sur paille, plus favorable au bien-être des animaux. ●

■ FORMATION

Le bien-être des animaux lors de leur transport Une thématique de plus en plus prise en compte dans les formations des forces de l'ordre

Dotée d'un long historique dans la formation des gendarmes, la PMAF a, pour la première fois, présenté la réglementation du transport des animaux vivants auprès d'un corps de métier dont l'implication en la matière constitue un élément clé de l'application de la loi : les douanes.

C'est à la demande de l'Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique (OCLAESP) que la PMAF est intervenue. Unité spécialisée du Ministère de l'intérieur, l'office est composé de gendarmes et policiers chargés, à l'échelon national, d'investigations, de centralisation des informations, de coordination et de formations dans ses domaines de compétence. Cette intervention s'est tenue dans le cadre d'un stage organisé au mois d'avril pour des agents de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED). La présentation a été réalisée devant un public composé de douaniers et de responsables de l'OCLAESP. Une nouvelle occasion de diffuser le Mémento de la réglementation « *Transport d'animaux vivants* », publication de la PMAF qui est aujourd'hui considérée comme un outil de référence par de nombreux agents des ministères concernés par le transport des animaux. ●